



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le 28/06/2024
ID : 095-259500627-20240625-D2024_0020-DE



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 juin à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 11 juin 2024, s'est réuni en plusieurs lieux sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Sylvie COUCHOT, Benjamin CHKROUN, Anne FROMENTEIL, Gilles LE CAM, Alexandre PUEYO, France-Lise VALIER.

Absent excusé : Hervé FLORCZAK, Rachid TEMAL.

Absents non excusés : Malika YEBDRI, Cécilia TOUNGSI-SIMO, Ramzi ZINAOUI.

DELIBERATION 2024-020

Objet : Demande de subvention à la Région Ile de France pour la mise en sécurité d'un point de vente de restauration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion l'île de loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu le montant des travaux nécessaire pour la mise en sécurité d'un point de vente de restauration estimé à 60 000 euros TTC,

Considérant la nécessité de mettre en sécurité la terrasse du point de vente de restauration

Considérant l'opportunité de couvrir cet espace pour le rendre plus attractif et moins dépendant de la météo.

Considérant la nécessité de sécuriser l'espace bar avec un rideau,

Le comité syndical,

Sur la proposition de son président Monsieur Thibault HUMBERT et le rapport présenté par Monsieur Alexandre PUEYO.

APRES EN AVOIR DELIBERE, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de travaux pour la mise en sécurité d'un point de vente de restauration, pour un montant de 50 000,00€ HT, soit 60 000,00€ TTC,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions de la Région Ile de France correspondante,



SOLLICITE de la Région Ile de France l'autorisation de démarrage des travaux anticipée.

Le Président



Thibault HUMBERT